



CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu

| | | |
|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| Affiché à la Mairie de Valdahon le : 19 février 2020 | Séance du Jeudi 13 Février 2020 qui s'est déroulée à la Mairie de Valdahon | Visé par : Le Maire de Valdahon Gérard LIMAT |
|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|

PRÉSENCES

Conseillers municipaux en exercice : 28

Le Conseil municipal, convoqué le 5 février 2020, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville – 1 rue de l'Hôtel de Ville – 25800 Valdahon, sous la présidence de M. Gérard LIMAT.

La séance est ouverte à 20h06 et levée à 21h04

Etaient présents : Mr Gérard LIMAT, Mr Noël PERROT (sauf point 3), Mme Martine COLLETTE, Mme Colette LOMBARD, Mr Jacques ANGELI, Mme Annie PONÇOT, Mr Gérard FAIVRE, Mme Patricia LIME (sauf point 3), Mr Alain BILLOD, Mr Jean-Marie VOITOT, Mme Blandine CHABRIER, Mme Nelly BRECHEMIER, Mr Guy BRUCHON, Mme Anne TERRIBAS, Mr Eric FAIVRE (à partir du point 2), Mme Hélène VOITOT, Mr Éric GIRAUD, Mme Marine PUNKOW (à partir du point 2), Mme Lucinda BARBIER, Mme Sylvie LE HIR (à partir du point 2), Mr Alain DUTERTRE, Mme Martine ROUMIGUIERES, Mme Annie MESNIER.

Etaient absents : Mr Noël PERROT (Pour le point 3), Mme Patricia LIME (Pour le point 3), Mme Nadia POURET, Mr Eric FAIVRE (Pour le point 1), Mme Aline BULTHÉ, Mme Marine PUNKOW (Pour le point 1), Mr Raphaël PAGAUD, Mme Sylvie LE HIR (Pour le point 1), Mme Angélique ECHAUBARD-FERNIOT, Mme Nathalie MEGNY.

Secrétaire de séance : Mme Blandine CHABRIER

Procurations de vote :
Mandant/Mandataire : N.POURET/J.ANGELI

ORDRE DU JOUR

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| ADMINISTRATION GÉNÉRALE..... | 3 |
| 1. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2020..... | 3 |
| FINANCES LOCALES..... | 3 |
| 2. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020 | 3 |
| DOMAINE ET PATRIMOINE | 3 |
| 3. VENTE DU LOT N° 40 LOTISSEMENT VALLON ST MICHEL À M ET MME PHILIPPE PARMENTIER | 3 |
| 4. ACQUISITION DE LA PARCELLE AB 309 DE 19 M² AUX CONSORTS FORIEN..... | 4 |
| INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE..... | 4 |
| 5. INTERCOMMUNALITÉ - COMPÉTENCE «ÉLABORATION D'UN SCHÉMA DES ITINÉRAIRES CYCLABLES D'INTÉRÊT INTERCOMMUNAL ; CRÉATION, AMÉNAGEMENT ET PROMOTION DES LIAISONS CORRESPONDANTES» | 4 |
| INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE..... | ERREUR ! SIGNET NON DEFINI. |

RELEVÉ DE DÉCISIONS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 janvier 2020.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Maire :

- ouvre la séance du Conseil Municipal,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus en séance.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- nomme Mme Blandine CHABRIER comme secrétaire de séance,
- approuve le compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du 16 janvier 2020.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

FINANCES LOCALES

2. Débat d'orientations budgétaires 2020

Rapporteur : Martine COLLETTE

Première étape du cycle budgétaire, le débat d'orientations budgétaires (DOB) doit se dérouler dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, qui interviendra le 5 mars 2020.

Suite au débat engagé sur la base du rapport présenté en séance, le Conseil municipal décide à l'unanimité de valider le rapport d'orientations budgétaires 2020 et le transmettre à Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs.

Ce rapport est consultable en intégralité sur le site internet de la commune : www.valdahon.com

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

21H04 : Noël Perrot et Patricia Lime conseillers intéressés ne prennent pas part au vote du point 3

DOMAINE ET PATRIMOINE

3. Vente du lot n° 40 lotissement Vallon St Michel à M et Mme Philippe PARMENTIER

Rapporteur : Gérard FAIVRE

Une demande d'acquisition dans le lotissement communal « Le Vallon Saint Michel » a été adressée à la commune pour une surface totale de 603 m² comprenant le lot n° 40 (AM 131 de 308 m² et AM 148 de 295 m²), 23 rue des Chasaux 25800 VALDAHON, sollicitée par M et Mme Philippe PARMENTIER, domiciliés chez M Maxime SCHIRINZI 3 Rue du Closli 25800 ETRAY, pour y construire une maison individuelle.

Le Conseil municipal par délibération du 26 mars 2015 a fixé le prix de vente à 83,00 € le m² (TVA sur marge incluse), il doit désormais se prononcer sur cette vente pour une somme globale de :

**603 m² X 83,00 = 50 049€ dont 7 806€ de TVA sur marge
et droits d'enregistrement en sus.**

Au vu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- se prononce sur la vente du lot 40, parcelles AM 131 et AM 148 d'une superficie totale de 603 m² à M. et Mme Philippe PARMENTIER pour un montant de 50 049 € TTC.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents
- Rappelle que :

Les acquéreurs devront s'engager à construire dans le délai de validité en vigueur du permis de construire déposé lors de la signature de l'acte de vente du terrain. Le refus de cette condition constitue un cas impératif d'empêchement de la vente

Si la vente est faite et si l'acquéreur n'a pas respecté son engagement de construire dans ces délais, la vente sera annulée et le terrain sera racheté par la commune à son prix de vente majoré des frais de notaire, sans aucune actualisation.

- dit que dans le prix de vente est compris un arbre par are consommé

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

21h08 : Noël Perrot et Patricia Lime rejoignent l'assemblée.

4. Acquisition de la parcelle AB 309 de 19 m² aux consorts FORIEN

Rapporteur : Noel PERROT

Suite au bornage de la propriété de Mme FORIEN, rue de la Villedieu, il apparaît nécessaire d'acquérir une surface de terrain, afin de mettre à l'alignement la parcelle pour conserver une emprise constante sur cette voie.

L'acquisition porte sur une surface de 19 m² section AB n°309 au prix de 35€ le m²

$$19\text{m}^2 \times 35\text{€} = 665\text{€}$$

Les frais de notaire et de bornage étant à la charge de la commune

Cette parcelle sera classée dans le domaine public communal

Au vu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- se prononce sur l'acquisition de la parcelle AB 309 d'une superficie de 19 m² aux consorts FORIEN pour un montant de 665 €
- classe cette parcelle dans le domaine public
- prend en charge les frais de notaire et de bornage
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

5. Intercommunalité - Compétence «Elaboration d'un schéma des itinéraires cyclables d'intérêt intercommunal ; création, aménagement et promotion des liaisons correspondantes»

Rapporteur : Gérard LIMAT

La Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs a, par délibération en date du 16 décembre 2019, modifié ses statuts pour « l'élaboration d'un schéma des itinéraires cyclables d'intérêt intercommunal ; création, aménagement et promotion des liaisons correspondantes » au sein de la compétence Tourisme. Cette compétence a pour but de valoriser le tourisme vert.

Ce projet d'itinéraires doux, reliant à terme, les communes de Valdahon, Orchamps-Vennes, Vercel-Villedieu-le-Camp, Etalans, Les Premiers Sapins-Nods, Pierrefontaine-les-Varans et Bouclans identifiées comme ville, bourgs-centres et bourgs-relais, est transversal, car il mobilise également les compétences environnement et transport.

En effet, la politique énergétique de la Communauté de Communes a pour objectif de réduire le poids des transports en se tournant vers une mobilité durable avec la mise en place nécessaire d'équipements sécurisés visant à faire émerger de nouvelles pratiques de déplacements.

Par ailleurs, le PADD du PLUI valant SCOT des Portes du Haut-Doubs souligne l'importance de relier la ville, les bourgs-centres et les bourgs-relais du territoire entre eux via des itinéraires doux. Il est précisé que pour cette compétence la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs, en termes d'aménagements et d'entretien, n'interviendra que hors-agglomération.

Au vu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à une prise de compétence « **Elaboration d'un schéma des itinéraires cyclables d'intérêt intercommunal ; création, aménagement et promotion des liaisons correspondantes** » par la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

INFORMATIONS DU MAIRE

- Lecture de la lettre de Mr Vadam en mémoire de son grand-père
- 21 Février : Conférence théâtralisée sur le thème de la Famille – Salle Courbet de l'Espace Ménétrier
- 22 février : Pièce de théâtre « les Gunns habitent au 43 » avec la Compagnie Teraluna
- Remerciements aux membres de la Commission Finances et des services administratifs pour leur travail.

Prochain Conseil Municipal :

- 5 mars 2020
(Vote du Budget Primitif 2020)

Le Maire,
Gérard LIMAT

